

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011
Réception par le Prefet : 11/07/2011
Publication : 15/07/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2011-7-3-7

Séance du vendredi 8 juillet 2011

PORT RHENAN DE MULHOUSE OTTMARSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- d'accorder une subvention de 450 000 € HT maximum à la CCISAM, soit 25 % du coût de l'acquisition d'un engin de manutention mobile sur roue pour le port d'Ottmarsheim, sous réserve de la signature de la convention afférente entre le Département et la CCISAM. Les crédits seront prélevés sur le programme A293, chapitre 204, fonction 64, nature 20418 ;
- d'accorder une subvention de 175 000 € HT maximum à la CCISAM, soit 25 % du coût de l'acquisition d'un engin de traction ferroviaire pour le port d'Ottmarsheim, sous réserve de la signature de la convention afférente entre le Département et la CCISAM. Les crédits seront prélevés sur le programme A293, chapitre 204, fonction 64, nature 20418,
- d'approuver les conventions afférentes à ces investissements jointes en annexe du rapport et de m'autoriser à les signer.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions